

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 16 novembre 2023**

Objet : Durée d'amortissement des biens du syndicat et modification des règles de calcul des amortissements

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le sept novembre 2023, se réunit en session ordinaire, en salle feu, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents :36 (dont 8 procurations) - 125 voix

Votants : 36 Pour soit 125 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT - PRESENTIEL
Mr François VINCENT – 15 voix – 1^{er} VP – PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP - VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP – VISIO
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6^{ème} VP – VISIO
Mr Pierre ALLARD – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix – VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr Peyramaure) – 2 voix
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr Vidau) – 2 voix – VISIO
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) – 1 voix – VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix – VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à Mr Vincent) – 15 voix
Mr Jean-Marie HORRY – (procuration donnée à Mr Muzette) – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix – VISIO
Mr Jean-Luc LEGER – 6 voix – VISIO
Mr Vincent LEONIE – (procuration donnée à Mr Bost) – 2 voix
Mr Christian MANEUF – (suppléant de Mr Caffy) – 1 voix – VISIO
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr Comby) – 1 voix – VISIO
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix – VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix – PRESENTIEL
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr Bernardie) - 2 voix
Mr Joël ROYERE – (suppléant de Mr Ferrand) – 1 voix – VISIO
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix
Mme Bernadette TROUBAT – (suppléante de Mr Destruhaut) – 6 voix – VISIO
Mme Stéphanie VALLEE – (procuration donnée à Mr Fleury) – 6 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à Mr Montet) – 1 voix

Conseiller Départemental Hte-Vienne
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller comm CC Marche Combraille Aquitaine
Président CC POL
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller comm CC Pays Nexon Monts de Chalus
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Val de Vienne
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Président du CD87
Conseiller Départemental Creuse
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Conseiller communautaire CC Pays d'Uzerche
Conseiller comm CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller communautaire CC Noblat
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale de la Haute-Vienne
Conseillère Départementale de la Corrèze
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Paul BARRIERE – (et son suppléant) – 1 voix – 7^{ème} VP
Mme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Fabrice DELAPORTE – (et son suppléant) – 1 voix
Mme Sarah GENTIL – (et son suppléant) - 2 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Bernard LAUSERIE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL - (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Présidente Département Corrèze
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Adjointe au Maire de Limoges
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire CC ELAN
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Président de la CC Briance Combade
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Comm CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence

En référence à la délibération n° 664 du 11 février 2019 sur la durée d'amortissement des biens du syndicat, il est nécessaire aujourd'hui de l'actualiser et de l'enrichir au regard de la pratique, de la mise en application à partir de l'année 2024 de l'instruction comptable M57 et du règlement budgétaire et financier (RBF).

En effet, plusieurs modifications doivent intervenir en matière de durée et de calcul des amortissements.

Durée d'amortissement :

Il vous est proposé le tableau ci-après qui reprend l'ensemble des cadences d'amortissement des biens du Syndicat précisant ainsi l'article budgétaire 2033 pour les frais d'insertion (publication lancement / attribution des marchés) et corrigeant l'article budgétaire correspondant aux études non suivies de travaux d'aménagement de réseaux, 2031 plutôt que 2033 :

Article budgétaire de référence	Type de dépenses / article budgétaire de référence	Durée
21538	TRAVAUX - installations et aménagements de réseaux	40 ans - linéaire
2088	IRU et tout type de dépense s'y rapportant, droits d'Usage	20 ans linéaire
20421	Subvention d'équipement versée au délégataire et personnes de droit privé (notamment les aides aux installations satellite versées par DORSAL aux particuliers et à Axione Limousin dans le cadre de l'avenant 33 relatif à l'inclusion numérique)	15 ans - linéaire
2184	Mobilier de bureau	10 ans linéaire
2031	Etudes non suivies de travaux d'aménagement de réseaux	5 ans linéaire
2033	Frais d'insertion (publication lancement/attribution des marchés)	5 ans linéaire
2183	Matériel informatique	3 ans linéaire
2188	Réfrigérateur	3 ans linéaire
205	Logiciels	2 ans linéaire

Calcul des amortissements

En application de la M57 et du chapitre 5 du RBF, la règle de calcul des amortissements est celle du **prorata-temporis**.

L'amortissement est déclenché à la date du dernier mandat d'acquisition du bien qui correspond à la date de mise en service et il est calculé au regard des durées d'amortissement telles que définies ci-dessus.

Règle dérogatoire au calcul des amortissements

Le syndicat propose de déroger à la règle du prorata-temporis pour les biens de faible valeur inférieure à **500€ TTC** et dont la consommation est très rapide. Ces biens seront amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

La présente délibération est applicable à chaque budget du Syndicat

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical acceptent, à l'unanimité, l'actualisation de la durée d'amortissement des biens du Syndicat ainsi que les nouvelles règles de calcul des amortissements tel que définies ci-dessus.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



SYNDICAT MIXTE
27, bd
de la Corderie
Limoges
DORSAL